

Nos formations destinées aux établissements scolaires

Spécificités sectorielles : Audiovisuel et cinéma

Durée recommandée : 12h dont 2h de test et 1h de correction de test

Offrir aux étudiants des cursus culturels des formations sur les spécificités comptables/fiscales/sociales et de gestion est depuis longtemps préconisé... mais peu d'établissement le mette en pratique. C'est dommage car apprendre un métier c'est bien, fournir des ressources pour y parvenir c'est mieux !

Notre cabinet organise depuis longtemps des modules de formation dans de nombreux établissements. Découvrez ces différents cycles spécifiquement établis pour les établissements scolaires.

Spécificités sectorielles : Audiovisuel et cinéma

- Introduction : Les définitions importantes
- Les particularités fiscales, comptables et sociales
- Les aspects formels du budget
- La comptabilité des entreprises de production audiovisuelle ou cinématographique
- Les amortissements
- Les amis et les faux amis du secteur
- Conclusionn



Conditions financières :

Les interventions dans les établissements scolaires font l'objet d'une facturation à minima de 70 € HT /heure soit 84 € ttc.

Contact :



Eric HAINAUT
Expert-Comptable
Spécialiste des Industries Culturelles & Créatives

01 53 19 00 00
e.hainaut@emargence.fr
comcom.fr